

**CONTRAT D'ASSURANCE VIE
MULTISUPPORT**

FLORIANE

**POUR CEUX QUI ATTENDENT
TOUJOURS PLUS DE LEUR
ASSURANCE VIE**

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased from 10.5 to 13.5 million (1990–2000).

There are a number of reasons why the public sector has grown so rapidly. One of the main reasons is that the government has increased its spending on health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors. Another reason is that the government has created new public sector jobs in areas such as transport, housing and social care.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to an ageing population. As the population ages, there is a greater need for health and social care services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

Finally, the growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

The growth of the public sector has also been driven by the need to provide services to a growing population. As the population grows, there is a greater need for health, education and social services. This has led to an increase in the number of people employed in these sectors.

À la Banque Privée du Crédit Agricole, nous conseillons nos clients pour leur apporter une réponse adaptée à chacun de leurs besoins, à chaque étape de leur vie.

Proche de vous et fort d'une connaissance des marchés financiers, votre conseiller Banque Privée vous accompagne au quotidien pour valoriser votre patrimoine et donner du sens à votre épargne.

C'est dans cette optique que Predica, filiale de Crédit Agricole Assurances, a conçu **Floriane** ; une solution originale **disponible en 2 formules pour piloter votre assurance vie : formules Access ou Premium.**

Floriane est un contrat d'assurance vie multisupport assuré par Predica, compagnie d'assurance vie, filiale de Crédit Agricole Assurances. Récompensé sans discontinuer depuis 2006 pour ses performances par la presse spécialisée¹, ce contrat offre un large accès aux opportunités des marchés financiers et ne comporte pas de garantie en capital.

Pour répondre aux attentes multiples des investisseurs exigeants et ambitieux, Floriane propose deux formules différentes :

- **La formule Access**, accessible dès 5 000 euros, propose, entre autre, une vingtaine de supports représentant les principales classes d'actifs.
- **La formule Premium**, disponible à partir de 40 000 euros, offre des services complémentaires de gestion patrimoniale et une palette de 80 unités de comptes pour mieux diversifier encore le capital de votre contrat.

Pour piloter vos investissements de la façon la plus pointue, ces deux formules disposent d'options de gestion financière de qualité permettant de mieux profiter des opportunités des marchés financiers, par exemple en sécurisant des plus-values et en limitant les risques sur certains supports.

Bénéficiant de la fiscalité spécifique de l'assurance vie, Floriane permet d'optimiser la fiscalité des plus-values et de transmettre librement un capital aux bénéficiaires de votre choix.

Avec Floriane, vous disposez également de garanties de prévoyance qui vous permettent de sécuriser vos investissements en cas de décès et de garantir le versement d'un capital² à vos bénéficiaires.

Votre Conseiller est à votre disposition pour vous aider à choisir la formule du contrat Floriane la mieux adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs patrimoniaux. N'hésitez pas à le contacter.

Pour plus d'informations et de conseils, rendez-vous sur : www.credit-agricole.fr/banque-privee

¹ Source : Le Revenu.

² Selon les conditions définies dans la Notice d'Information.



SOMMAIRE

FORMULE ACCESS	6
FORMULE PREMIUM	8
ORCHESTREZ VOTRE CONTRAT FLORIANE	10
UNE GESTION SOUS LE SIGNE DE LA LIBERTÉ	13
UN CADRE FISCAL SPÉCIFIQUE	15
LES CARACTÉRISTIQUES DES FORMULES	16
GLOSSAIRE	17
LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE, UN LEADER EUROPÉEN	18

AVEC LA
**FORMULE
ACCESS,**
INVESTISSEZ DANS UNE
ASSURANCE VIE À FORT
POTENTIEL

AVEC LA FORMULE ACCESS DU CONTRAT FLORIANE, VOUS DISEPOSEZ DE DIFFÉRENTES NATURES DE SUPPORTS POUR GÉRER ET DIVERSIFIER VOS INVESTISSEMENTS : SUPPORT EN EUROS, SUPPORT OBJECTIF PROGRAMMÉ, ET UNE VINGTAINNE DE SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE.

Des supports proposés dans différentes classes d'actifs gérés par des sociétés de gestion reconnues : supports monétaires, obligataires, actions, diversifiés, immobilier, à fenêtre

Parmi ceux-ci, 2 supports gérés par Amundi permettent tout particulièrement de diversifier vos investissements :

■ **PREM OPCIMMO**

Ce support est composé majoritairement d'actifs investis dans le secteur de l'immobilier, principalement dans les immeubles de bureaux ainsi que dans des actifs financiers exposés à ce secteur de l'immobilier.

■ **Amundi Patrimoine**

Ce Fonds Commun de Placement combine une recherche de performance dans un environnement de taux faible avec une prise de risque mesurée.

Il a également pour objectif une performance annualisée de 5 % au-delà de l'EONIA capitalisé¹, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Son univers d'investissement est large et diversifié sans restriction de classe d'actifs, de secteurs ou de zones géographiques.

Deux supports bénéficiant de l'expertise des spécialistes de placements à long terme du groupe Crédit Agricole vous sont également proposés

■ **Le support en euros**

Floriane met à votre disposition un support sécuritaire libellé en euros : Actif Euro.

Ce support offre chaque année une participation aux bénéfices versée au 31 décembre, qui est définitivement acquise et permet une valorisation progressive et régulière de votre investissement².

■ **Le support Objectif Programmé**

Pour dynamiser votre assurance vie tout en conservant à échéance une garantie (partielle ou totale) sur le capital investi, profitez du support Objectif Programmé.

En choisissant ce support, vous déterminez le niveau de garantie souhaité de votre investissement (de 80% à 100%) ainsi que sa durée (minimum 8 ans).

L'absence de garantie à tout moment, nous permet de vous faire bénéficier d'une gestion financière plus dynamique tout en vous garantissant à l'échéance (en fonction du niveau de garantie choisi), tout ou partie du capital investi. Les perspectives de rendement sur ce support peuvent donc être supérieures à celles du support en euros.

LA FORMULE ACCESS EN BREF :

- > Versement initial : 5 000 € minimum
- > Le choix d'une vingtaine d'unités de compte
- > Accès au support en euros
- > Accès au support Objectif Programmé
- > Versements avec un minimum de 20 % d'unités de compte

¹ Indice représentatif du taux monétaire de la zone euro.

² Hors frais de gestion et coût éventuel de la garantie complémentaire en cas de décès.

AVEC LA

FORMULE

PREMIUM,

PROFITEZ DE TOUS LES ATOUTS

D'UNE ASSURANCE VIE

PATRIMONIALE

LA FORMULE PREMIUM DU CONTRAT FLORIANE VOUS OFFRE UN LARGE ÉVENTAIL DE POSSIBILITÉS POUR PROFITER DES MARCHÉS FINANCIERS AVEC UN CHOIX OUVERT : PLUS DE 80 UNITÉS DE COMPTE SONT À VOTRE DISPOSITION POUR LEURS PERFORMANCES (DES ACTIONS AUX OBLIGATIONS, DES SUPPORTS MONÉTAIRES AUX SUPPORTS À FENÊTRE, DES SUPPORTS DIVERSIFIÉS AUX PRODUITS LIÉS À L'IMMOBILIER...).

POUR VOUS APPORTER LES CONSEILS ADAPTÉS, DES EXPERTS SONT À VOTRE ÉCOUTE POUR ORIENTER VOS INVESTISSEMENTS OU LES PILOTER À VOTRE PLACE DANS LE CADRE D'UN MANDAT D'ARBITRAGE.

Un large accès aux marchés financiers

Dédiée à une clientèle exigeante, la formule Premium vous propose des solutions d'investissement multiples pour exprimer votre tempérament d'investissement dans les meilleures conditions.

Vous définissez l'orientation financière de votre adhésion en répartissant vos versements sur les différents supports proposés, selon votre objectif de performance et votre sensibilité au risque.

Vous pouvez adapter à tout moment la répartition du capital investi pour saisir les opportunités des marchés ou répondre à vos objectifs patrimoniaux.

BON À SAVOIR : Les supports Amundi Patrimoine et PREM OPCIMMO sont également disponibles sur la formule Premium.

Référez-vous au guide des supports, annexe de la Notice d'information du contrat Floriane pour consulter la totalité des supports en unités de compte proposés.

La multigestion

Conçu pour vous faire bénéficier d'une gestion financière de qualité, Floriane a pour partenaires des grands noms de la gestion d'actifs : Amundi, DNCA Finance, Carmignac Gestion, Edmond de Rothschild Asset Management, Fidelity International...

La complémentarité des styles de gestion et du savoir-faire de ces sociétés partenaires vous permet une bonne diversification du capital et du risque.

Deux supports bénéficiant de l'expertise des spécialistes de placements à long terme du groupe Crédit Agricole vous sont également proposés

■ Le support en euros

Floriane met à votre disposition un support sécuritaire libellé en euros : Actif Euro.

Ce support offre chaque année une participation aux bénéfices versée au 31 décembre, qui est définitivement acquise et permet une valorisation progressive et régulière de votre investissement ¹.

■ Le support Objectif Programmé

Pour dynamiser votre assurance vie tout en conservant à échéance une garantie (partielle ou totale) sur le capital investi, profitez du support Objectif Programmé.

En choisissant ce support, vous déterminez le niveau de garantie souhaité de votre investissement (de 80% à 100%) ainsi que sa durée (minimum 8 ans).

L'absence de garantie à tout moment, nous permet de vous faire bénéficier d'une gestion financière plus dynamique tout en vous garantissant à l'échéance (en fonction du niveau de garantie choisi), tout ou partie du capital investi.

Les perspectives de rendement sur ce support peuvent donc être supérieures à celles du support en euros.

¹ Hors frais de gestion et coût éventuel de la garantie complémentaire en cas de décès.

ORCHESTREZ VOTRE CONTRAT FLORIANE

AVEC FLORIANE MANDAT PATRIMOINE, VOUS CONFIEZ LA SÉLECTION DES UNITÉS DE COMPTE DE VOTRE CONTRAT AUX EXPERTS DE INDOSUEZ GESTION, SOCIÉTÉ DE GESTION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE.

Offrez-vous les services d'experts de la gestion financière

Avec Indosuez Gestion, vous bénéficiez :

- d'une expertise reconnue de la gestion financière,
- de compétences techniques dédiées à la clientèle patrimoniale,
- d'une grande réactivité des équipes dédiées à la gestion sous mandat,
- de partenaires de renom : Indosuez Gestion s'appuie sur l'expertise des différentes entités du groupe Crédit Agricole et de sociétés de gestion externes (Carmignac Gestion, Edmond De Rothschild Asset Management, DNCA Finance,...).

Bénéficiez d'une réelle tranquillité d'esprit

Disposant de flux d'informations permanents sur l'environnement économique, financier et géopolitique mondial, ces spécialistes de la finance arbitrent entre les unités de compte éligibles au mandat d'arbitrage, au mieux de vos intérêts.

Indosuez Gestion effectuera en votre nom et pour votre compte, pour la part de votre contrat d'assurance vie, affectée au Mandat d'arbitrage :

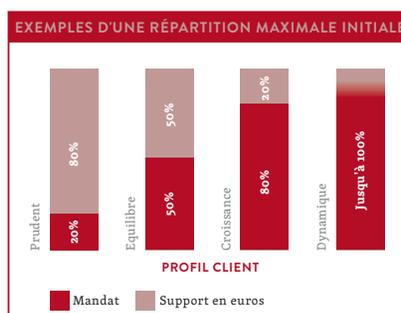
- la sélection des supports en unités de compte parmi ceux éligibles au Mandat,
- ainsi que l'exercice de la faculté d'arbitrage entre ces différents supports.

En parallèle, vous continuez à gérer à votre gré la part de votre contrat investie sur le support en euros, le support Objectif Programmé, les supports à fenêtre, et les supports immobiliers.

En choisissant Floriane Mandat Patrimoine, vous bénéficiez de l'expertise de Indosuez Gestion dans la gestion financière pour valoriser et optimiser le capital investi sur ces supports en profitant des opportunités de marché.

Un service adapté à votre profil d'investisseur

Avant de déléguer la gestion d'une partie de votre contrat, vous définissez avec votre Conseiller votre profil d'investisseur. Vous déterminez ainsi le montant du versement initial affecté au mandat d'arbitrage, qui dépendra notamment de votre aversion au risque. Le capital investi dans le mandat d'arbitrage sera géré selon une orientation dynamique.



Quand vous le souhaitez, vous effectuez des versements complémentaires ou des rachats sur les capitaux gérés sous mandat. Vous pourrez ainsi, avec votre Conseiller, adapter le niveau de risque de votre contrat selon l'évolution de vos projets ou de votre patrimoine.



Suivez l'évolution de votre mandat d'arbitrage

À chaque étape de la vie de votre patrimoine, votre Conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

Il est en liaison directe avec le gérant de votre mandat. En parallèle, vous recevez régulièrement une information personnalisée sur l'évolution de votre contrat.

Les points clés

- Des experts qui saisissent les opportunités du marché
- Des arbitrages réalisés en toute transparence
- Une information régulière et personnalisée dynamique.

LA FORMULE PREMIUM EN BREF :

- > Versements initial : 40 000 € minimum
- > Le choix de 80 unités de compte
- > Accès au support en euros
- > Accès au support Objectif Programmé
- > L'accès à Floriane Mandat Patrimoine



UNE GESTION SOUS LE SIGNE DE LA LIBERTÉ

LES FORMULES ACCESS ET PREMIUM DU CONTRAT FLORIANE SONT RICHES DE TROIS OPTIONS DE GESTION FINANCIÈRE.

Vous effectuez des versements et des arbitrages sur votre adhésion, à votre gré, en décidant de la répartition du capital sur les supports qui vous sont proposés. Les versements réguliers vous permettent d'investir progressivement sur votre adhésion tout en lissant le prix moyen d'acquisition des unités de compte que vous aurez sélectionnées. Vous pouvez mettre en place cette fonctionnalité à tout moment et la supprimer sur simple demande. Le capital reste disponible : vous pouvez, à tout moment¹, effectuer des rachats partiels ou le rachat total de votre adhésion dans les conditions fiscales indiquées en page 15 de cette brochure.

Pour toutes les opérations concernant votre adhésion Floriane, votre Conseiller du Crédit Agricole reste votre interlocuteur privilégié : il saura vous guider pour vous faire profiter des opportunités les plus favorables des marchés financiers dans le respect de vos objectifs.

Votre information

- Vous recevrez chaque trimestre :
 - un relevé, précisant la valeur de rachat de votre adhésion et sa répartition entre les supports ;
 - une lettre d'information.
- En cas de versement libre, d'arbitrage ou de rachat (hors opération automatique), l'opération vous sera confirmée par courrier.
- Enfin, si vous modifiez le nom des bénéficiaires en cas de décès¹, vous recevrez une lettre-avenant.

GAGNEZ DU TEMPS AU QUOTIDIEN AVEC VOTRE ESPACE DÉDIÉ SUR INTERNET

Vous pouvez consulter le détail des informations relatives au contrat dans l'espace sécurisé de votre banque-en-ligne : valorisation du contrat et des supports d'investissement, historique des opérations réalisées. Vous pouvez également, dans certaines conditions, réaliser certaines opérations en ligne : arbitrages, versements libres, mise en place et modification des versements réguliers.

De quoi gagner du temps dans la gestion de votre contrat !

Comment y accéder ?

À partir de l'espace sécurisé de votre banque en ligne cliquez sur :

- la synthèse client bancaire,
- la rubrique « Mon épargne ».

Les trois options de gestion financière

Trois options vous sont proposées pour répondre à vos objectifs : investir progressivement le capital de votre adhésion sur des supports dynamiques, sécuriser la plus-value réalisée sur certains supports ou limiter les moins-values éventuellement constatées sur les supports que vous avez retenus.

Ces options peuvent être souscrites au départ ou en cours d'adhésion².

Les supports à fenêtre et le support Objectif Programmé ne peuvent être choisis en tant que support de prélèvement et/ou de destination.

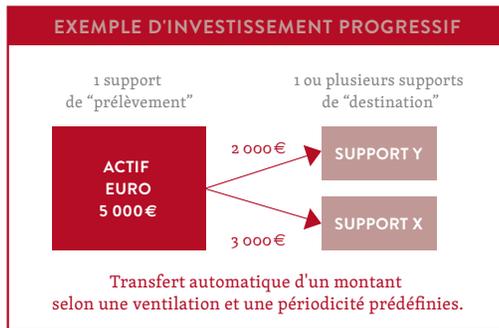
¹ L'accord du bénéficiaire est nécessaire si celui-ci a accepté le bénéfice du contrat dans les conditions en vigueur.

² Selon les conditions définies dans la Notice d'Information.

■ Option d'investissement progressif

Cette option particulièrement plébiscitée par les investisseurs avisés vous permet de diversifier progressivement votre capital grâce à un arbitrage automatique d'un support de sécurisation vers des supports en unités de compte présentant un plus fort potentiel de performance (en contrepartie d'un risque plus élevé).

L'investissement progressif sur ces supports permet d'atténuer les effets liés aux variations des marchés financiers.



■ Option de stop-loss relatif¹

Cette option vous offre la possibilité de limiter les moins-values éventuellement constatées sur un support en générant un arbitrage automatique de l'ensemble du capital constitué sur celui-ci vers un support plus sécuritaire.

Cet arbitrage est réalisé :

- à partir d'un taux de moins-value que vous aurez préalablement fixé,
- en référence à la valeur la plus haute atteinte par le support sur la période considérée.

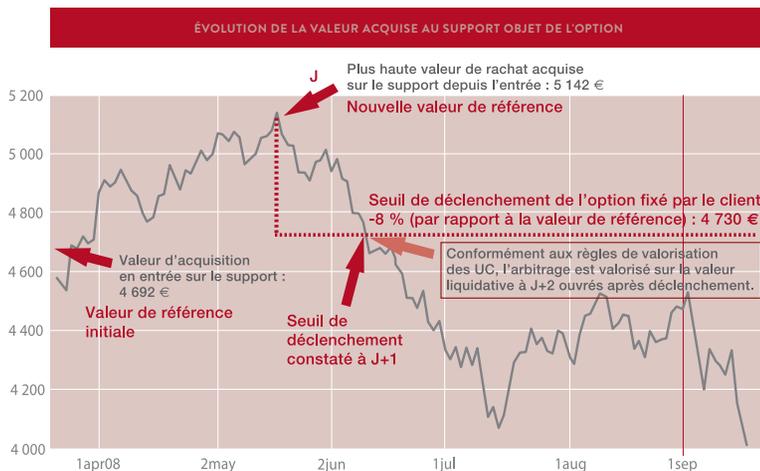
Le stop-loss relatif vous épargne donc un suivi constant de l'évolution de vos supports en unités de compte et sécurise le capital investi.

■ Option de sécurisation de la plus-value

Cette option – qui peut-être combinée à l'option de stop-loss relatif – vous donne les moyens de consolider régulièrement les performances réalisées sur certains supports de votre adhésion en les transférant vers un support de sécurisation.

Vous pouvez changer d'option à votre gré, en fonction de l'évolution de votre situation ou des changements de conjoncture.

Vous avez également la possibilité de revoir à tout moment les paramètres fixés lors de la mise en place de votre option.



La combinaison des options stop-loss relatif et sécurisation de la plus-value sur un même support en unités de compte, à la hausse et à la baisse, permet d'encadrer, les performances de ce support comme l'illustre l'exemple ci-contre.

¹ Limitation des pertes.

UN CADRE FISCAL SPÉCIFIQUE

LES FORMULES ACCESS ET PREMIUM DU CONTRAT FLORIANE VOUS PERMETTENT DE BÉNÉFICIER DE LA FISCALITÉ DE L'ASSURANCE VIE.

Fiscalité en vigueur au 1^{er} juillet 2014

Sur les produits de placement

En cas de rachat et de règlement au terme, les produits de placement sont soumis à l'impôt sur le revenu selon votre choix, soit au taux du Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL), soit en intégrant les produits de placement dans votre déclaration de revenus.

Quel que soit votre choix, à partir de 8 ans les produits de placement sont soumis à l'impôt sur le revenu après un abattement annuel global pour l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du foyer fiscal de :

- 4 600 euros pour un célibataire
- 9 200 euros pour un couple marié ou pacsé et soumis à une imposition commune.

Le taux de PFL¹ appliqué sur les produits de placement est de :

- 35 % si le rachat intervient avant 4 ans,
- 15 % s'il intervient entre 4 et 8 ans,
- 75 % au-delà de 8 ans.

Les contributions sociales

Elles sont prélevées au moment du dénouement de votre adhésion (rachat total, règlement au terme ou en cas de décès), en cas de rachat partiel, à l'échéance de la garantie du support Objectif Programmé, chaque fin d'année sur le support en euros du contrat et en cas de désinvestissement total de ce support par arbitrage.

Si le rachat a pour cause une invalidité de 2^e ou 3^e catégorie de la Sécurité sociale, les produits sont exonérés de contributions sociales.

Elles s'élèvent à 15,5 % des produits de placement.

A NOTER : Floriane entre dans l'assiette de calcul de l'ISF pour le montant de la valeur de rachat du contrat au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Sur les capitaux décès

Les capitaux versés en cas de décès aux bénéficiaires désignés sont exonérés de taxation dans certaines conditions.

- Taxe forfaitaire de 20% sur le capital décès après abattement de 152 500 euros par bénéficiaire. La taxe forfaitaire passe à 31,25% sur la part des capitaux décès revenant à chaque bénéficiaire excédant 852 501 euros après abattement.
- Les versements effectués à partir de votre 70^e anniversaire, au titre de tous vos contrats avec ou sans valeur de rachat, sont assujettis aux droits de succession pour la part qui excède 30 500 euros. Cette limite de 30 500 euros est commune à tous les bénéficiaires et à l'ensemble des contrats d'assurance vie détenus par l'assuré.

Article 757 B du Code Général des Impôts.

Le bénéficiaire est toutefois exonéré de tous droits de succession et de taxe sur les capitaux décès s'il est :

- le conjoint de l'assuré décédé,
- le partenaire lié à l'assuré décédé par un pacte civil de solidarité,
- le frère ou la sœur célibataire de l'assuré décédé, veuf, divorcé ou séparé de corps, âgé de plus de 50 ans ou infirme, et vivant depuis plus de 5 ans avec l'assuré.

¹ Hors contributions sociales.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES FORMULES

FORMULE ACCESS

Versements

- Initial : minimum 5 000€.
- Libres : minimum 1 500 €.
- Réguliers : minimum 100 €/mois ou 300 €/trimestre ou 600 €/semestre ou 1 200 €/an.

Versements avec un minimum de 20% en unités de compte.

Arbitrages

- Montant transféré minimum : 1 500 €.

Rachats

- Rachats partiels :
 - Montant du rachat : minimum 1 500 €.
 - Solde du contrat : minimum 7 500 €.
- Rachat total : met fin à l'adhésion.

Options de gestion financière

Les options d'investissement progressif, de sécurisation de la plus-value et de stop-loss relatif peuvent être souscrites à tout moment¹.

Valorisation des supports en unités de compte

Évolution de la valeur liquidative et attribution de dividendes.

Rémunération du support en euros

Participation aux bénéfices (PAB).

Valorisation du support Objectif Programmé

Affectation de parts de résultats :

- Par la revalorisation de la valeur de part de provision de diversification,
- Par l'attribution de parts de provision de diversification,
- Par la revalorisation de la provision mathématique.

Frais

- Sur versements : limités à 4%.
- Sur arbitrages : 0,50% du montant transféré.
- Sur rachats : néant.
- Sur encours :
 - supports en unités de compte : 0,96% ;
 - support en euros : 1 % maximum ;
 - support Objectif Programmé : 0,80%.

Autres frais

- Frais sur les quittances d'arrérages de rente : 3%.
- Les supports financiers peuvent supporter des frais qui leur sont propres.
- Sur performance financière :
 - support Objectif Programmé : 10% maximum.

Garanties en cas de décès

- Minimum obligatoire¹ : la garantie complémentaire en cas de décès garantit aux bénéficiaires désignés le versement à minima du montant investi sur l'ensemble des supports en unités de compte et le support en euros.
- Optionnelles : les garanties Majorée, Équilibre et Cliquet.

Ces garanties peuvent être souscrites à tout moment¹ en remplacement de la garantie complémentaire en cas de décès. La cotisation est calculée mensuellement en fonction de l'âge de l'assuré et de la différence entre le capital garanti par la garantie complémentaire en cas de décès ou une des garanties optionnelles et la valeur de rachat de l'adhésion.

FORMULE PREMIUM

Versements

- Initial : minimum 40 000€.
- Libres : minimum 1 500 €.
- Réguliers : minimum 100 €/mois ou 300 €/trimestre ou 600 €/semestre ou 1 200 €/an.

Floriane Mandat Patrimoine

Versement sur le mandat : minimum 20 000 €.

Arbitrages

- Montant transféré minimum : 1 500 €.

Rachats

- Rachats partiels :
 - Montant du rachat : minimum 1 500 €.
 - Solde du contrat : minimum 7 500 €.
- Rachat total : met fin à l'adhésion.

Options de gestion financière

Les options d'investissement progressif, de sécurisation de la plus-value et de stop-loss relatif peuvent être souscrites à tout moment¹.

Valorisation des supports en unités de compte

Évolution de la valeur liquidative et attribution de dividendes.

Rémunération du support en euros

Participation aux bénéfices (PAB) annuelle.

Valorisation du support Objectif Programmé

Affectation de parts de résultats :

- Par la revalorisation de la valeur de part de provision de diversification,
- Par l'attribution de parts de provision de diversification,
- Par la revalorisation de la provision mathématique.

Frais

- Sur versements : limités à 4%.
- Sur arbitrages : 0,50% du montant transféré.
- Sur rachats : néant.
- Sur encours :
 - supports en unités de compte : 0,96% ;
 - support en euros : 0,80% maximum ;
 - support Objectif Programmé : 0,80%.

Autres frais

- Frais sur les quittances d'arrérages de rente : 3%.
- Les supports financiers peuvent supporter des frais qui leur sont propres.
- Sur performance financière :
 - support Objectif Programmé : 10% maximum.
- Floriane Mandat Patrimoine : 1,40% sur l'encours.

Garanties en cas de décès

- Minimum obligatoire¹ : la garantie complémentaire en cas de décès garantit aux bénéficiaires désignés le versement à minima du montant investi sur l'ensemble des supports en unités de compte et le support en euros.
- Optionnelles : les garanties Majorée, Équilibre et Cliquet.

Ces garanties peuvent être souscrites à tout moment¹ en remplacement de la garantie complémentaire en cas de décès. La cotisation est calculée mensuellement en fonction de l'âge de l'assuré et de la différence entre le capital garanti par la garantie complémentaire en cas de décès ou une des garanties optionnelles et la valeur de rachat de l'adhésion.

GLOSSAIRE

Adhérent

Personne membre du groupe au profit duquel le contrat d'assurance collectif (par exemple contrat collectif d'assurance vie, contrat collectif d'assurance emprunteur, contrat collectif d'assurance santé) est souscrit auprès d'un organisme d'assurance par une personne morale ou un chef d'entreprise qui a la qualité de souscripteur.

Assuré

Personne à qui est accordée la garantie prévue par le contrat d'assurance.

L'assuré n'est pas obligatoirement le souscripteur/l'adhérent ou le bénéficiaire du contrat.

En pratique, pour les contrats autres que les contrats d'assurance vie, l'assuré est généralement le souscripteur du contrat individuel, ou l'adhérent à un contrat collectif.

En assurance vie, l'assuré est la personne sur laquelle repose le risque de décès ou de survie. La vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers, avec l'accord de la personne assurée.

Bénéficiaire

Personne qui reçoit la rente ou le capital versé par l'assureur soit au décès de l'assuré, soit au terme du contrat.

En cas de vie, le bénéficiaire est le souscripteur/l'adhérent.

Le bénéficiaire en cas de décès est désigné, nommément ou non, par le souscripteur (pour les contrats individuels) ou l'adhérent (pour les contrats collectifs) dans la partie du contrat intitulée clause bénéficiaire.

Contrat d'assurance collectif ou contrat d'assurance de groupe

Contrat d'assurance souscrit par une personne morale, ou par un chef d'entreprise, appelé souscripteur, au profit d'un groupe d'adhérents et de leurs éventuels bénéficiaires.

Le contrat d'assurance pourra être modifié entre le souscripteur et l'assureur, sans avoir à solliciter l'accord individuel des adhérents.

Contrat d'assurance vie

Contrat par lequel l'assureur prend l'engagement, en contrepartie du versement de cotisations ou primes, de verser au souscripteur, aux adhérents ou aux bénéficiaires que celui-ci aura désignés, un capital ou une rente, soit en cas de décès, soit en cas de survie de l'assuré, selon des modalités définies dans le contrat.

Les contrats d'assurance vie sont soumis à un régime fiscal spécifique.

Les contrats peuvent être individuels ou collectifs.

Notice d'information

Pour les contrats d'assurance de groupe, document devant être remis par le souscripteur à l'adhérent précisant notamment les garanties et les modalités de mise en œuvre.

Souscripteur

Personne physique ou morale qui conclut un contrat d'assurance avec l'assureur.

Dans un contrat individuel, le souscripteur paye la prime et généralement, il est l'assuré (par exemple en contrat d'assurance automobile). Pour les contrats individuels d'assurance vie, il désigne le(s) bénéficiaire(s), procède au(x) rachat(s), etc. Dans le cas d'un contrat collectif ou de groupe, le souscripteur est le co-contractant de l'assureur (personne morale ou chef d'entreprise). Il souscrit au nom des adhérents et c'est l'adhérent qui paye la prime. Pour les contrats collectifs d'assurance vie, l'adhérent désigne le(s) bénéficiaire(s), procède au(x) rachat(s), etc.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE, UN LEADER EUROPÉEN

POUR VOUS, LA SOLIDARITÉ ET LA PUISSANCE FINANCIÈRE
D'UN GRAND GROUPE

Présent dans tous les métiers de la finance, le Crédit Agricole est la première banque de proximité en Europe par le PNB.

- 1^{er} gestionnaire d'actifs européen (777 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2013)¹
- 1^{er} bancassureur en France et en Europe²
- 2^e assureur vie en France²
- Acteur européen en Banque Privée

Pour vous, le meilleur de notre expertise

Le Crédit Agricole met à votre disposition un réseau d'experts : des conseillers en gestion de patrimoine, qui recherchent pour vous les solutions les plus adaptées à votre situation patrimoniale et à vos attentes. En liaison permanente avec les différentes filiales spécialisées du groupe, ils vous offrent un accès privilégié aux informations nécessaires à la valorisation de votre patrimoine.

Leurs compétences, tant sur le plan financier que juridique et fiscal, les qualifient tout particulièrement pour vous apporter un conseil patrimonial personnalisé de qualité.

Predica, la filiale d'assurance vie de Crédit Agricole Assurances offre aux clients du Groupe Crédit Agricole une gamme complète de contrats d'assurance vie et de prévoyance.

Avec un chiffre d'affaires de 26,4 milliards d'euros et 235 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2013 (+4,6% par rapport à 2012), Predica figure parmi les premiers intervenants dans le monde de l'assurance : premier bancassureur et deuxième assureur vie de France².

Afin de répondre à vos exigences et vous garantir une véritable qualité de services, Predica innove sans cesse pour concevoir des contrats d'assurance proposant les meilleures opportunités d'investissement.

Amundi, partenaire de référence de Predica

Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A, développe et gère une gamme complète de placements financiers destinés aux épargnants particuliers et investisseurs professionnels ou institutionnels, dans plus de 30 pays. Avec plus de 800 milliards d'euros d'actifs sous gestion, Amundi est le leader français et européen de la gestion d'actifs³.

Amundi met à disposition de Predica des solutions d'épargne performantes, simples et transparentes dans le cadre d'une relation durable : Sicav et FCP couvrant toutes les classes d'actifs, offres de diversification immobilière, offres de capital investissement, offres d'optimisation fiscale.

1 Source : IPE «Top 400 global asset managers active in the European marketplace » publié en juin 2013, données à décembre 2012.

2 Sources : Argus, FFSA 2014.

3 Sources : Europerformance NMO, fonds ouverts domiciliés en France, mars 2014. Données périmètre Amundi Group au 30 juin 2014.

Brochure commerciale – Document à caractère publicitaire, simplifié et non contractuel, achevé de rédiger en décembre 2014.

Floriane est un contrat d'assurance vie de groupe multisupport souscrit par l'ANDECAM auprès de Predica. Il ne comporte pas de garantie en capital. Ce contrat est assuré par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 986 033 325 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, Siège social : 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris. Vous disposez d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires à compter de la date de la conclusion de votre adhésion.

Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

PREM OPCIMMO est une action de l'OPCI OPCIMMO, SPICAV gérée par Amundi Immobilier, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 07000033. Société anonyme au capital de 15 666 374 euros. Siège social : 91-93, Bd Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 - France - RCS Paris 315 429 837.

Amundi Patrimoine est un FCP diversifié, géré par Amundi, Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 04000036. Société anonyme au capital de 596 262 615 euros. Siège social : 90, Bd Pasteur - 75015 Paris Cedex 15 - RCS Paris 437 574 452.

